

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA JEUNESSE INTERCOMMUNAUTAIRE DU NORD-KIVU FACE AU CONFLIT ENTRE LA SMB ET LA COOPERAMMA A RUBAYA EN <u>TERRITOIRE DE MASISI</u>

Considérant la mission de la jeunesse Intercommunautaire d'œuvrer pour la réconciliation et la paix dans notre Province du Nord-kivu;

Emu des événements qui prévalent dans le site minier de la SMB Sarl à Rubaya qui tendent à revêtir un caractère tribalo-ethnique entre deux communautés (Hutu & Tutsi) pourtant un problème purement économique ;

Ayant suivi les déclarations des uns et des autres sur la situation, d'une part les représentants de creuseurs de la COOPERAMMA qui affichent des images des cadavres à côté des hommes vivants et le représentant de la SMB qui a déclaré d'autre part ce qui suit : « La SMB participe au développement de la chefferie et de la COOPERAMMA ainsi que la Nation en payant toutes les taxes exigées et détient tous les reçus notamment ceux dument signés par le Président de la COOPERAMA.

Versement de plus de 1,2 million USD pour le basket found géré par la Province,

Du mois d'août 2014 à juillet 2017, une somme de 812 000\$ a été versée au compte personnel du président de la COOPERAMMA pour soit disant le développement local,

Une somme de 986 649.3\$ pour appui institutionnelle (fonctionnement) de Cooperamma serait versée dès le mois d'août 2014 à mars 2019,

Une somme de 75 000\$ serait versée à la chefferie de Bahunde mais sans impact ni justification auprès de la population locale.

Entretien par la SMB de la route matanda-Rushoga- Bibatama soit 15 km.

En plus de cela, la SMB a construit un dispensaire qui a soigné 1 200 personnes creuseurs et autre ainsi que la construction d'une clinique moderne à BIBATAMA dans la mine de la SMB avec des matériels modernes.

Il a fini par demander aux représentants de la Cooperamma de ne pas continuer à divulguer des messages de haine qui empêche la SMB d'évacuer les minerais vers les clients internationaux et en retour les creuseurs ne sont pas payés.... »



Surprise de ces révélations, la jeunesse intercommunautaire condamne les affiches des photos des cadavres et la tendance à injecter la haine tribale entre deux communautés à cause des intérêts des uns pourtant la procédure judiciaire et en cour pour que le coupable de l'assassinat soit puni.

La jeunesse intercommunautaire demande :

- ➤ Le respect du protocole d'accord du 12/06/2018 qui institue un moratoire de 15 mois,
- ➤ A l'Etat congolais, le respect de ses engagements en créant des zones d'exploitation artisanales pour l'évacuation des creuseurs travaillant sur le périmètre d'exploitation (PE) 4731 de la SMB.
- ➤ Qu'il y ait un arrangement à l'amiable entre la SMB et la COPERAMA pour une issue favorable à la population du Territoire de Masisi en générale et les creuseurs en particulier.
- ➤ A la SMB de s'arranger pour payer dans un bref délai la somme qu'elle doit aux creuseurs,
- ➤ La traçabilité et transparence dans la gestion des fonds alloués pour la participation du développement du Territoire et la promotion de la jeunesse.
- ➤ Que l'Assemblée Provinciale attende les conclusions et verdicts de la justice qui auditionne le policier présumé auteur du crime et s'attèle plutôt aux problèmes sérieux qui rongent la Province comme les tueries à Beni au lieu de se mêler dans les dossiers administratifs entre SMB et COOPERAMMA et de s'attaquer à des investisseurs.

Ainsi fait à Goma, le 11/06/2019

Pour la Jeunesse Inter communautaire du Nord-

kivu,

Le Président National

Benjamin MUSHUNGANY

Le Président a i Provincial

Laurent MUGIRANEZA